

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 avril 2026

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 2357)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 6

AMENDEMENTprésenté par
M. Travert

ARTICLE 15

I. – Supprimer l’alinéa 32.

II. – En conséquence, après l’alinéa 35, insérer l’alinéa suivant :

« 5° Au second alinéa du 7° du même IV, les mots : « au troisième » sont remplacés par les mots : « à l’avant-dernier » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement procède à une coordination au sein de l’article 15 du texte issu des travaux de la CMP.